

Avis de l'administrateur en chef : Mise en œuvre du renouvellement de l'initiative sur les médicaments génériques pour une durée de trois ans entre l'Alliance pancanadienne pharmaceutique et l'Association canadienne du médicament générique

Le 30 novembre 2023

À compter du 1^{er} octobre 2023, à la suite d'un accord entre l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP) et l'Association canadienne du médicament générique (ACMG) sur le renouvellement de l'initiative de tarification des médicaments génériques pour une durée de trois ans, le prix d'un nouveau produit générique à fournisseur unique inscrit sur le Formulaire des médicaments de l'Ontario/Index comparatif des médicaments (ICM) correspondra à 75 % du prix de référence de la marque au moment de l'inscription initiale et tombera ensuite à 55 % du prix de référence de la marque après environ trois mois (c.-à-d. trois mises à jour mensuelles du Formulaire), si le niveau de tarification est toujours celui d'un fournisseur unique. Les détails sont fournis sur le site Web de l'APP : <https://www.pcpacanada.ca/fr/cadre-regissant-le-prix-des-medicaments-generiques>.

En outre, un produit générique issu d'une molécule nouvellement rendue générique qui sera inscrit sur la liste des médicaments interchangeable hors Formulaire (OFI) et financé par le Programme d'accès exceptionnel (PAE) du ministère sera soumis au Cadre de tarification par niveau de l'ACC. Une évaluation du prix d'entrée sur le marché réalisée par l'APP sera requise pour l'inscription de ces médicaments génériques sur le Formulaire/ICM en tant qu'OFI/PAE, et une procédure distincte de confirmation du coût unitaire sera mise en œuvre, semblable à la procédure actuelle de confirmation des prix pour les médicaments génériques inscrits sur le Formulaire en tant que médicaments à usage général ou limité. Des détails supplémentaires sur cette procédure seront fournis aux fabricants individuels qui déposent une demande pour des produits génériques

OFI/PAE dans l'avis de statut des présentations de drogue ou dans les lettres de recommandation. Seuls les produits génériques conformes au Cadre de tarification par niveau pourront bénéficier d'une désignation interchangeable et d'un financement dans le cadre du PAE.

Renseignements supplémentaires

Les demandes de renseignements connexes doivent être adressées à PublicDrugPrgrms.moh@ontario.ca.